

## Une Révolution pour la bibliothèque du ministère des Relations extérieures

Entre 1795 et 1798, avec deux déménagements, la nomination de deux bibliothécaires et un accroissement de plusieurs milliers de volumes, l'organisation de la bibliothèque du ministère des Relations extérieures est profondément bouleversée.

Au 1<sup>er</sup> février 1792, Claude-Gérard Sémonin, directeur du dépôt des Archives (août 1772-août 1792), adresse un rapport à son ministre, Claude Antoine Valdec de Lessart, dans lequel il précise que les imprimés représentent alors 972 volumes.

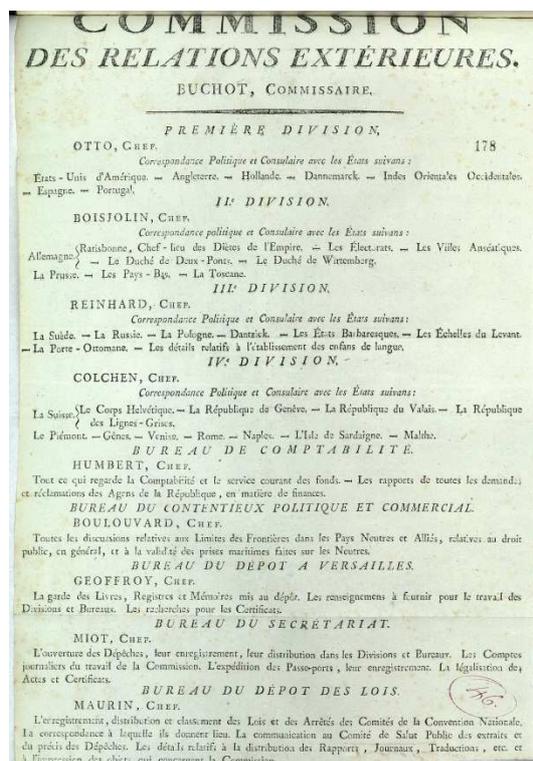
Le Dépôt a maintenant	
En Correspondances attachées au Ministère du Roi en pair étranger, &c.	7,259. <i>Volumes reliés?</i>
En Cartons	514.
Papiers de France en général	1394.
Papiers des limites	299.
Ouvrages imprimés	972.
Manuscrits	1,047.
Recueil de M. Simon	272.
Total général	<u>11,787.</u>

*Volumes reliés, Cartons, liasses et portefeuilles.*

MAE LC, Archives des Archives diplomatiques, 404INVA/1, fol. 258

Par décret du 12 germinal an II (1<sup>er</sup> avril 1794), la Convention nationale supprime le Conseil exécutif provisoire et les six ministres qui le composent. Le ministère est remplacé par douze commissions, au nombre desquelles se trouve une commission des Relations extérieures chargée des affaires étrangères et des douanes. Elles sont subordonnées au comité de Salut public et mettent en application ses directives. Le 7 messidor an II (25 juin 1794), en réponse à une demande du Comité, le commissaire

des Relations extérieures lui adresse un état des attributions de sa commission alors composée de quatre divisions politiques et quatre bureaux. Le dépôt des Archives est désigné comme étant le septième bureau. Il est responsable de « l'arrangement et la garde des manuscrits, livres, plans et cartes, la continuation de la collection et les renseignements à donner pour le travail des divisions et bureaux »<sup>1</sup>.



Etat du personnel et des bureaux de la commission des Relations extérieures  
(août 1794)

Par arrêté du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)<sup>2</sup>, le Comité fixe la répartition des attributions entre lui et la commission des Relations extérieures<sup>3</sup>. Trois bureaux politiques sont organisés au Comité, six bureaux et un secrétariat général à la Commission. Elle est responsable du dépôt des Archives. Au titre 2, article 5, il est stipulé : « il sera pris incessamment des mesures pour faire transporter de Versailles

<sup>1</sup> MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 171 r°

MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 178 r°

<sup>2</sup> En application du décret de la Convention nationale du 7 fructidor an II (24 août 1794)

MAE LC, Comptabilité ancienne, 263QO/14, fol. 4 r°-7 r°

<sup>3</sup> Depuis le 22 vendémiaire, elle est installée « à la maison Galiffet rue du Bacq » (MAE LC, Archives des Archives diplomatiques, Notes historiques, 403INVA/633).

à Paris le dépôt des Relations extérieures : en attendant il ne sera fait aucun changement dans l'organisation de ce bureau ».

Le 6 frimaire an III (28 novembre 1794), le commissaire des Relations extérieures rédige un rapport à l'intention du comité de Salut public afin de présenter les attributions des agents et la répartition du travail dans les bureaux de la Commission<sup>4</sup>. Le « Dépôt national des Relations extérieures » ne semble plus alors gérer ni livres, ni cartes. Cette attribution est passée au Secrétariat qui détient la « garde des livres et cartes géographiques appartenant à la Commission »<sup>5</sup>. Cet état est confirmé dans un « tableau de l'organisation de la commission des Relations extérieures » du 28 frimaire an III (18 décembre 1794). Il y est également précisé que la collection des journaux et gazettes étrangères est déposée à son bureau des Lois<sup>6</sup>. Un règlement du 25 nivôse an III (14 janvier 1795) optimise la distribution des « papiers-nouvelles, décrets, arrêtés, rapports... »<sup>7</sup>. Il faut attendre la nomination de Charles Delacroix comme ministre des Relations extérieures (3 novembre 1795) pour que le bureau des Archives retrouve officiellement la tutelle des livres, cartes et plans<sup>8</sup>.

Le 1<sup>er</sup> nivôse an III (21 décembre 1794), le comité de Salut public appelle Anton-Joseph Dorsch (1758-1819) au secrétariat<sup>9</sup> de la commission des Relations extérieures où il doit être « employé à la bibliothèque pour les extraits à fournir des ouvrages étrangers »<sup>10</sup>. Etant alors à Aix-la-Chapelle, il ne peut rejoindre immédiatement son poste et figure pour la première fois sur un état nominatif des employés appointés pour le mois de ventôse an III (février-mars 1795)<sup>11</sup>. Professeur de philosophie à

---

<sup>4</sup> MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 228 v° et 229 r°

<sup>5</sup> Un rapport daté de l'an II précise cette attribution en modérant son champ d'intervention (MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 176 v°). Il est écrit que le Secrétariat « réunira les livres et les atlas d'un usage journalier qui composent la bibliothèque de la Commission et veillera à ce que l'ordre soit maintenu ». La bibliothèque historique ne semble donc pas être concernée.

<sup>6</sup> MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 247 r° et v°

<sup>7</sup> MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 253 r° et v°

<sup>8</sup> MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 265 r°-267 r°, 271 r°-272 r°, 298 r°

<sup>9</sup> Et non au bureau du Dépôt à Versailles

<sup>10</sup> MAE LC, Personnel, 1<sup>ère</sup> série reliée (1700-1816), 266QO/24, fol. 293 r°

<sup>11</sup> MAE LC, Comptabilité ancienne, 263QO/13, fol. 100 r°

Mayence, il gagne Strasbourg en 1790 où il est nommé membre du directoire du département du Bas-Rhin. Il effectue ensuite quelques missions administratives et diplomatiques. Dans une lettre de brumaire an IV (octobre-novembre 1795), il signale que le retard qui a été mis à la construction d'une salle pour la bibliothèque a présenté un obstacle à son activité de « bibliothécaire en chef »<sup>12</sup>. Un courrier du 6 vendémiaire an VI (27 septembre 1797)<sup>13</sup> témoigne qu'il est passé du bureau des traducteurs à la 1<sup>ère</sup> division politique à la suppression temporaire de ce bureau, avant d'y être réintégré lorsqu'il a été rétabli. Il quitte cette affectation en nivôse an VI (décembre 1797-janvier 1798) quand il est nommé commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale du département de la Roer (actuellement Land de Rhénanie-du-nord-Westphalie)<sup>14</sup>. Il ne semble donc pas avoir présidé à la destinée des livres entreposés à Versailles ou même organisé leur transfert à Paris.

Alors que le Dépôt est toujours à Versailles, une « terreur héraldique » s'abat sur ses collections. Le relieur Hammerville<sup>15</sup> aurait été payé 3000 livres sur les fonds secrets pour enlever les armoiries frappées sur les volumes de correspondances et les remplacer par une allégorie républicaine<sup>16</sup>. Selon une note non datée<sup>17</sup>, elles ont été recouvertes. Les deux cas se sont présentés et plusieurs exemples permettent encore de le vérifier.

---

<sup>12</sup> MAE LC, Personnel, 1<sup>ère</sup> série reliée (1700-1816), 266QO/24, fol. 283 v<sup>o</sup>

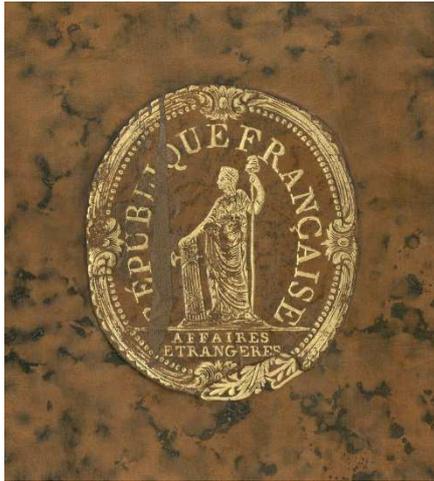
<sup>13</sup> MAE LC, Personnel, 1<sup>ère</sup> série reliée (1700-1816), 266QO/24, fol. 295 r<sup>o</sup>

<sup>14</sup> MAE LC, Personnel, 1<sup>ère</sup> série reliée (1700-1816), 266QO/24, fol. 297 r<sup>o</sup>

<sup>15</sup> Il pourrait s'agir de Jacques-Guillaume Hammerville, garde de la communauté des relieurs et doreurs de la ville de Paris, élu le 8 mai 1775. Il appartient à une famille de relieurs. Il est reçu maître le 20 janvier 1759. Administrateur de la confrérie de la Vierge de Saint-Hilaire, il vit encore en 1790 (*Les relieurs français (1500-1800) : biographie critique et anecdotique* / Ernest Thoinan. Paris : E. Paul, 1893).

<sup>16</sup> *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804)* / Frédéric Masson. Paris : E. Plon, 1877 (page 316)

<sup>17</sup> Probablement de 1825 (MAE LC, Archives des Archives diplomatiques, 404INVA/22)



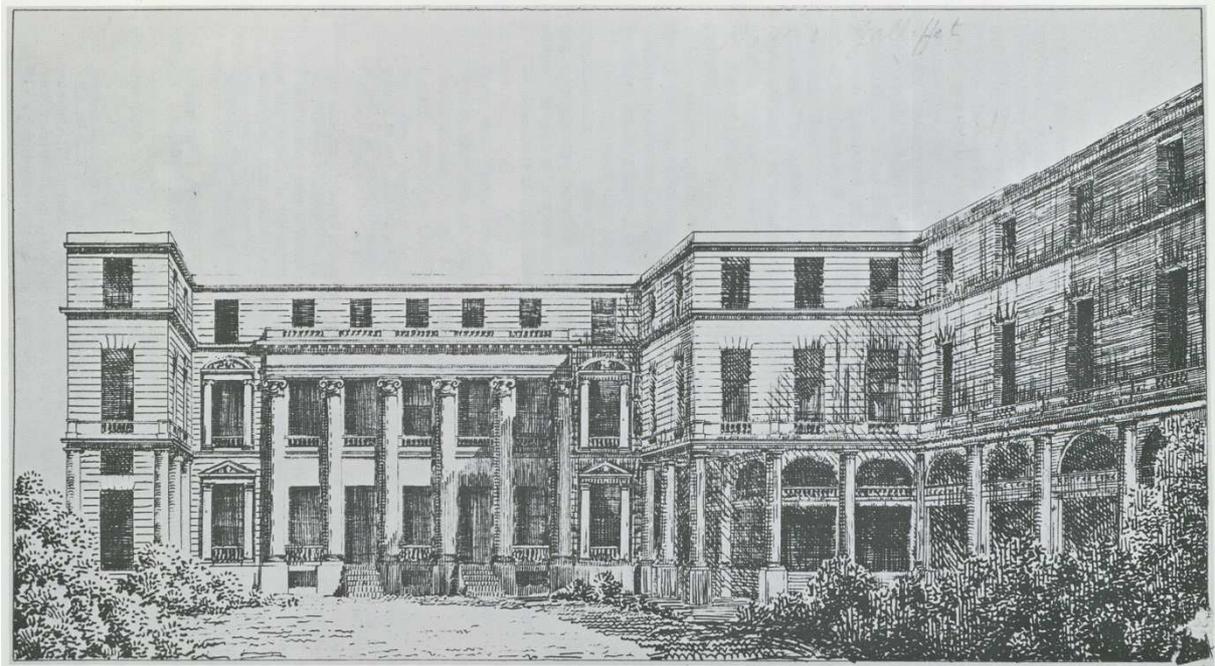
Arbitrairement liées à la noblesse, les armoiries sont assimilées à des signes de féodalité. Dans sa séance du 19 juin 1790, l'Assemblée nationale décrète leur suppression. Au lendemain de la chute de la monarchie, le 21 septembre 1792, la Révolution part en guerre contre les anciens attributs royaux, notamment contre les couronnes et fleurs de lis. Cependant, c'est surtout à partir de juillet 1793 qu'une véritable chasse aux armoiries est organisée tant à Paris qu'en province. Sous peine d'amende, de confiscation ou de destruction, il faut les faire disparaître de tous les biens meubles ou immeubles qui en sont ornés. Cet épisode ne cesse qu'en 1795-1796.

Dans un rapport au comité de Salut public, en date du 24 brumaire an III (14 novembre 1794), sur l'organisation du travail attribué à sa commission, le commissaire des Relations extérieures propose de mettre à exécution l'article de l'arrêté du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794) « qui ordonne la translation du Dépôt de Versailles à Paris. Il existe dans le local qu'elle [la commission des Relations extérieures] occupe actuellement, un emplacement très vaste, composé d'une suite de pièces et d'une galerie très convenable pour l'établissement du Dépôt. On éprouve chaque jour la nécessité de rapprocher cette immense collection, qui perd infiniment de son utilité par son éloignement »<sup>18</sup>. Le comité de Salut public approuve cette proposition. Le mouvement est exécuté entre décembre 1795 et mars 1796. Les précieux documents trouvent donc leur place à l'hôtel de Gallifet où des travaux ont récemment été achevés pour faciliter leur nouvel établissement, comme l'atteste un

---

<sup>18</sup> MAE LC, Personnel, édits, lois et ordonnances, série reliée, 264QO/1, fol. 209 v<sup>o</sup>

rapport du bureau des Dépenses de la commission des Relations extérieures en date du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795)<sup>19</sup>.



Hôtel de Gallifet (73, rue de Grenelle). Vue de la cour intérieure, dessin à la plume (début 19<sup>ème</sup> siècle)

Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français : tome 1, de l'Ancien Régime  
au Second Empire. Paris : CNRS, 1984 (page 368)

Bibliothèque, S-4105

Malheureusement, la cohabitation avec les bureaux et pièces de réception n'est pas des plus aisées et l'espace est disputé. Un rapport de nivôse an VI (déc. 1797-janv. 1798), adressé par le ministre des Relations extérieures (Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord) au Directoire exécutif<sup>20</sup>, signale que le poids énorme des documents a fatigué à tel point les planchers qu'il a fallu les étayer de crainte d'un écroulement. « Les murs n'ont point été construits pour soutenir de pareils fardeaux ». Il est également fait état du risque que les archives courent d'être incendiées puisqu'elles se trouvent au-dessus des bureaux du Secrétariat général, chauffés toute l'année par des poêles pour lutter contre l'humidité. Le Ministère parvient à se faire octroyer l'hôtel de Maurepas, contigu à l'hôtel de Gallifet avec lequel il peut communiquer par le jardin (73 bis, rue de Grenelle). Comme il doit être

---

<sup>19</sup> MAE LC, Comptabilité, immeubles, 750SUP/400

<sup>20</sup> MAE LC, Archives des Archives diplomatiques, Notes historiques, 403INVA/633

aménagé, de nombreux travaux y sont exécutés<sup>21</sup>. Un nouveau déménagement est organisé. Il se déroule de septembre 1798 à avril 1799<sup>22</sup>. La bibliothèque « qui n'était ... qu'un accessoire du Dépôt des Archives, s'est tellement augmentée, qu'il a fallu non seulement y consacrer une grande partie du local destiné aux Archives, mais de plus construire de nouveaux corps d'armoires, en sorte que la Bibliothèque occupe tout le rez de chaussée et une partie du premier étage »<sup>23</sup>.

Le premier bibliothécaire des Affaires étrangères est vraisemblablement le Strasbourgeois Louis Schmutz. Ayant vu sa place de chef de bureau au district de Strasbourg supprimée, il postule le 21 ventôse an IV (11 mars 1796) au remplacement de Kieffer (section des analyseurs), nommé secrétaire-interprète à l'ambassade de France à Constantinople<sup>24</sup>. Il obtient un emploi au dépôt des Archives et figure sur un état général des appointements dus aux employés des bureaux pour la première quinzaine de germinal an IV (21 mars-4 avril 1796)<sup>25</sup>. Ses connaissances de la langue, de l'histoire et du droit public germaniques sont mises à contribution dans un service « qui renferment beaucoup de manuscrits allemands et une bibliothèque de droit public d'Allemagne »<sup>26</sup>. Il est chargé de mettre en ordre la bibliothèque qui vient d'être transportée de Versailles. L'ayant trouvée incomplète, il obtient la permission de se rendre dans les « dépôts littéraires nationaux, établis à Paris, pour y faire le choix des livres nécessaires et utiles au Ministère ». Il témoigne : « ces dépôts contiennent au-delà de deux millions de volumes, que j'ai été obligé de parcourir successivement. Mais mes recherches pénibles n'ont pas été infructueuses. Après avoir eu la satisfaction d'être approuvé dans mes choix, j'ai eu celle d'enlever environ trois mille volumes pour le complettement de la bibliothèque du Ministère, qui, par cet accroissement, contient aujourd'hui une collection d'ouvrages précieux, qui seront

---

<sup>21</sup> MAE LC, Comptabilité, immeubles, 750SUP/399.

<sup>22</sup> La loi du 1<sup>er</sup> nivôse an VIII (22 décembre 1799) accorde au ministre des Relations extérieures une somme de 130 000 francs pour régler les dépenses occasionnées par la translation des archives de son Département.

<sup>23</sup> Etat du 9 floréal an VII (28 avril 1799) sur la « dépense de la translation du Dépôt des Archives dans la maison ci-devant Maurepas » (MAE LC, Comptabilité, immeubles, 750SUP/399)

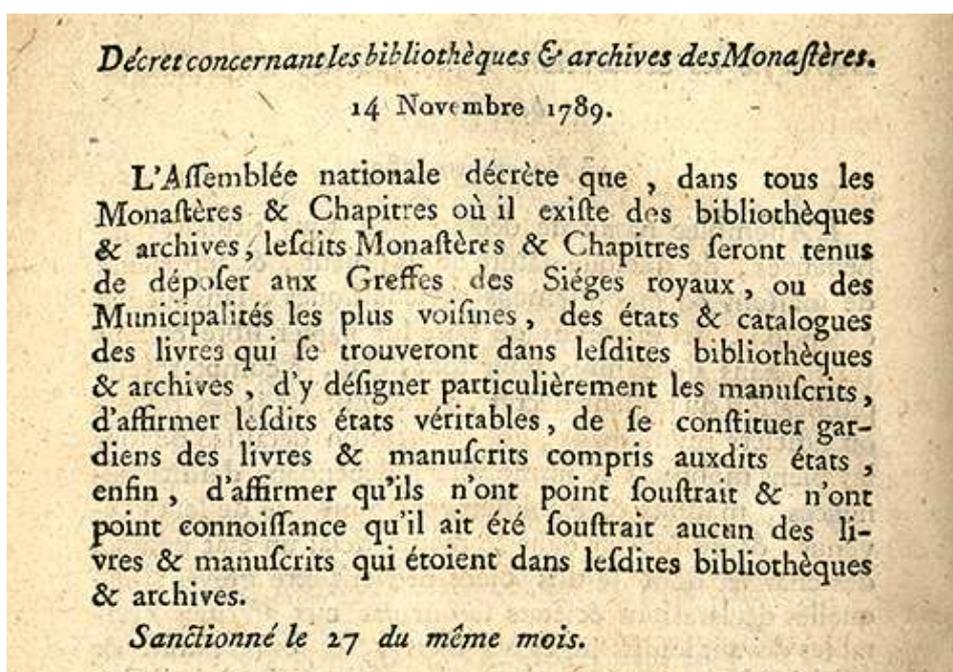
<sup>24</sup> MAE LC, Personnel, 1<sup>ère</sup> série reliée (1700-1816), 266QO/63, fol. 290 r<sup>o</sup>

<sup>25</sup> MAE LC, Comptabilité ancienne, 263QO/13, fol. 314 v<sup>o</sup>

<sup>26</sup> MAE LC, Personnel, 1<sup>ère</sup> série reliée (1700-1816), 266QO/63, fol. 293 r<sup>o</sup>

toujours d'un usage essentiel à ce Département »<sup>27</sup>. Il signe les reçus de trois listes d'ouvrages (représentant 209 titres) attribués au Ministère entre le 19 mars et le 1<sup>er</sup> juin 1797 (29 ventôse et 13 prairial an V). Il est licencié le 28 messidor an V (16 juillet 1797) par Charles Delacroix dans le cadre d'une réforme des bureaux. Il cherche en vain à réintégrer le Département et postule même au remplacement de Dorsch le 17 nivôse an VI (6 janvier 1798) en qualité d'interprète pour la langue allemande.

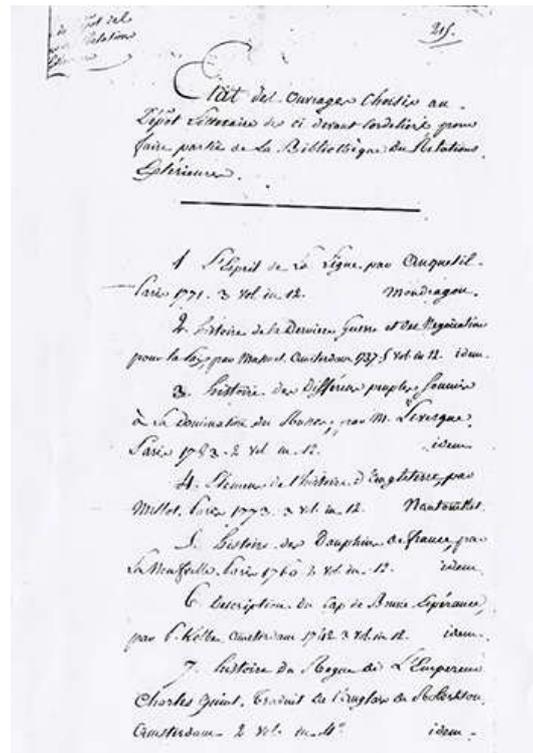
Entre 1789 et 1793, trois séries de confiscations transfèrent à l'Etat des biens devenus nationaux. Elles concernent les biens du clergé, des émigrés, des universités et des académies. Elles portent également sur des prises opérées en Belgique après la victoire de Fleurus (26 juin 1794) et l'avancée des troupes françaises.



Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale  
Paris : chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale  
Bibliothèque, 44 Bz 5 (tome 1)

Entre 1796 et 1798, le ministre de l'Intérieur autorise les conservateurs des dépôts littéraires à faire remettre au ministre des Relations extérieures 3421 titres. Ils sont principalement remis à MM. Galon-Boyer, Besson, Schmutz et Resnier, tous affectés au dépôt des Archives.

<sup>27</sup> MAE LC, Personnel, 1<sup>ère</sup> série reliée (1700-1816), 266QO/63, fol. 293 v<sup>o</sup>



Bibliothèque de l’Arsenal, Archives des dépôts littéraires, manuscrit 6505, fol. 175 à 285

Dans un mémoire de 1804 (fructidor an XII), Louis-Marc Besson (employé au Dépôt) indique que lorsque Louis Resnier<sup>28</sup>, neuvième garde du Dépôt de 1795 à 1799, a voulu remettre en ordre le dépôt des livres, il a pu obtenir l’autorisation de « faire prendre dans les dépôts littéraires tous les ouvrages qui pouvaient lui convenir ». Toutefois, il a constaté que « depuis plus de quatre ans on y faisait des enlèvements continuels [...], la Bibliothèque Nationale, le Corps législatif et les ministres y avaient puisé pour former leur bibliothèque et de plus on y avait fait un choix pour les écoles centrales de tous les départements »<sup>29</sup>. Resnier a pris le parti de choisir les livres qu’il jugea les plus propres à pouvoir être échangés contre des ouvrages analogues utiles aux travaux politiques. Ceux qui furent retenus le furent donc dans cette intention. Aucun échange n’avait encore été fait en 1804.

Il est également pris des livres pour la légation de France à Constantinople et pour l’Égypte. Deux catalogues<sup>30</sup>, dressés le 27 ventôse et le 1er germinal an IV (17 et 21

<sup>28</sup> Besson ne cite jamais Schmutz dans son rapport.

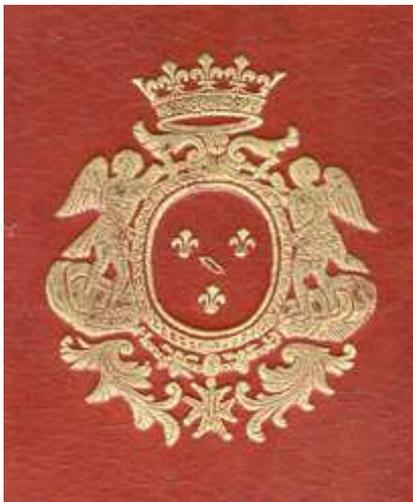
<sup>29</sup> MAE LC, Archives des Archives diplomatiques, 404INVA/1, fol. 30 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>

<sup>30</sup> Bibliothèque de l’Arsenal, Archives des dépôts littéraires, manuscrit 6505, fol. 175-177

mars 1796), font état de cinquante-quatre titres extraits du dépôt littéraire de la rue de Lille destinés à la légation de France auprès de la Porte ottomane. Les catalogues des ouvrages pour l’Egypte sont envoyés aux conservateurs des dépôts littéraires le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1801). Certains livres indisponibles, car ayant été publiés depuis la Révolution, sont remplacés par des titres qui sont alors soit échangés commercialement, soit vendus au poids pour acquérir les ouvrages manquants. La bibliothèque du Caire est ainsi constituée<sup>31</sup>.

L’examen des listes de livres remis entre 1796 et 1798 au ministère des Relations extérieures permet d’identifier avec certitude la provenance de certains d’entre eux lorsqu’une mention marginale signale leur ancien possesseur (qu’il s’agisse d’une personne physique ou morale) et qu’une marque figurant sur ces livres atteste encore cette appartenance sans équivoque.

Le dépôt des Affaires étrangères acquiert ainsi, pendant cette courte période, des ouvrages provenant de bibliothèques prestigieuses : Montmorency, Condé, Penthièvre, Vergennes, Capucins du Marais, Missions étrangères,...



Louis V Joseph de Bourbon-Condé  
(1736-1818)



Anne Léon Ier de Montmorency-Fosseux  
(1705-1785)

---

<sup>31</sup> Bibliothèque de l’Arsenal, Archives des dépôts littéraires, manuscrit 6509, fol. 376-409



Prieuré de Saint-Martin-des-Champs (ordre de Cluny)



Séminaire des missions étrangères



Charles Gravier, comte de Vergennes (1719-1787)